

Archevêché de Malines-Bruxelles

Vicariat du Brabant wallon
Wavre, le 29 juin 2019

Communiqué du Vicariat du Brabant wallon : le point de la situation concernant l'avenir de l'église du Saint Sépulcre à Nivelles et du plan pastoral envisagé pour le Centre-Ville.

Après écoute du doyen de Nivelles et de l'Equipe d'animation paroissiale du Centre-Ville, de la Fabrique d'église du Saint-Sépulcre et des délégations des « Amis du Spluc », le Vicariat du Brabant wallon et le Vicariat du Temporel de l'Archevêché de Malines-Bruxelles se sont rencontrés et sont en mesure de vous partager un certain nombre de décisions.

Elles ont été prises en concertation avec Mr le Cardinal de Kesel et dans l'esprit du texte des évêques de Belgique intitulé « Le bâtiment d'église » publié ce 27 juin 2019.

1. Nous soutenons les projets pastoraux portés et argumentés par le doyen Albert-Marie Demoitié avec son Equipe d'animation paroissiale et sa Fabrique d'église – à savoir :
 - la perspective de construction d'un centre paroissial à l'emplacement de la cure située Rue de Namur 122
 - la perspective de construction d'une implantation paroissiale au cœur du lotissement du « Petit Baulers »

Cependant, il a été décidé que ces deux projets auraient à être réalisés indépendamment de la question de l'avenir de l'église du Saint-Sépulcre. Ces deux projets devront être financés chacun de façon autonome et être à terme « self-supporting ». L'avenir de l'église du Saint-Sépulcre ne dépendra d'aucune manière de ces deux projets : les éventuels projets concernant l'église du Saint-Sépulcre ne viseront ni à permettre le financement d'un centre pastoral à la Rue de Namur ni à la construction d'un lieu de culte au « Petit Baulers ».

2. En ce qui concerne l'église du Saint-Sépulcre, on pourrait aller en principe vers le fait qu'elle demeure affectée au culte. Cependant il faut rester conscient que plusieurs questions se posent encore qui ne permettent pas encore de trancher définitivement sur la manière dont on pourra envisager exactement son avenir : maintenir l'affectation complète de l'église pour le culte ? aller vers une désaffectation partielle (et dans ce cas, avec quelle cohabitation de projets) ? Quelle que soit l'option prise, elle le sera avec quel financement et fourni par qui ? Avec quelles garanties dans la durée concernant le bâtiment lui-même ?

Des propositions de rénovation échelonnées et des hypothèses de financement ont été mises sur la table par les « Amis du Spluc ». Nous les en remercions. C'est trop tôt, quant à nous, pour donner une orientation définitive face à ces propositions mais nous pouvons préciser quelques balises qui relèvent de notre responsabilité :

- 2.1. Nous avons demandé à la Fabrique d'église des expertises préalables concernant l'église du Saint-Sépulcre, en particulier sur le plan de la sécurité. L'actualité récente en montre d'ailleurs, là comme ailleurs, l'importance. Nous avons donc demandé :
 - Un rapport des pompiers sur les mises aux normes qu'ils estiment indispensables et dans quels délais;
 - L'avis d'une société habilitée sur l'installation électrique;
 - L'avis d'un ingénieur spécialisé en stabilité.

Les démarches à ce sujet sont en cours. Nous en attendons encore les résultats. Ces rapports nous permettront – ainsi qu’aux autorités civiles - de préciser plus objectivement le cadre d’action possible et d’y voir plus clair sur les orientations possibles : aller vers le maintien tel quel des activités pastorales et de culte dans l’entièreté du bâtiment ? procéder plutôt à une désaffectation partielle (et de quel ordre) ? ou ... ?

2.2. Il est clair que c’est la Fabrique d’église qui est pleinement responsable comme propriétaire du suivi des décisions à prendre. Elle le fera en dialogue avec les Vicariats de l’Archevêché comme elle l’a toujours fait. Elle le fera aussi avec les partenaires qui pourraient favoriser l’aboutissement de ce projet.

Au passage, nous remercions la Fabrique et son Président, d’avoir envisagé avec rigueur toutes les possibilités qui pouvaient permettre de réaliser le plan pastoral mentionné plus haut mais d’avoir imaginé aussi en dialogue avec nous d’autres scénarios.

Une fois les rapports d’expertise remis, ce sera donc à la Fabrique d’engager en lien avec nous un architecte qui proposera :

- un phasage des travaux réactualisé (par rapport à l’étude réalisée précédemment)
- un budget mis à jour
- un avis circonstancié sur quelle part des travaux il serait possible de confier à des bénévoles comme cela a été suggéré.

2.3. Si tous les feux sont au vert pour aller vers le maintien de l’activité pastorale, c’est à l’architecte désigné que reviendra la charge de coordonner les différentes phases des travaux et les intervenants.

2.4. Mais une question se pose encore et non des moindres, on le comprendra... : la question du financement de ce projet. Une concertation doit être entreprise sans tarder avec la Ville – et, en lien avec cela, avec les donateurs dont « Les amis du Spluc » se sont portés garants. Des engagements fermes de leur part devront être confirmés.

Voilà donc où nous en sommes dans notre réflexion.

Nous avons voulu entendre ceux et celles qui plaident pour le maintien dans cette église des activités pastorales et culturelles qui s’y déroulent. Nous demandons en même temps que là comme ailleurs, ces activités se coordonnent avec la dynamique de l’Unité pastorale de Nivelles – ce qui reste une priorité du Vicariat du Brabant Wallon. Cela implique un investissement et un engagement vérifiable de la part des paroissiens.

Nous avons entendu aussi les défenseurs du patrimoine de cette église et leur attachement à la symbolique urbaine qu’elle représente.

Ces portes restant donc ouvertes, il n’en demeure pas moins que la viabilité de tout cela a aussi une dimension économique très concrète. A chacun de jouer sa partie en mesurant ce qui est réalistement et raisonnablement possible. Nous espérons que tout ceci créera les conditions d’un dialogue apaisé et un esprit de fraternité entre tous sans lesquels il n’y a aucun projet évangélique qui n’ait sens et qui tienne dans la durée.

Wavre, le 29 juin 2019

Pour l’Archevêché de Malines-Bruxelles et le Vicariat du Brabant wallon,
+ Mgr Jean-Luc Hudsyn
Evêque auxiliaire